

B2 1

FB
325,31

cur

MOTION DE M. DE CURT,

DÉPUTÉ DE LA GUADELOUPE

Au nom des Colonies réunies



Non nobis, sed Republicæ nati sumus.

A PARIS;

Chez BAUDOUIN, Imprimeur de L'ASSEMBLÉE
NATIONALE, rue du Foin Saint-Jacques, N°. 31.

1789

60115

101104

111111

111111

111111

111111

111111

111111

111111

111111

111111

111111

111111

M O T I O N

DE M. DE CURT,

DÉPUTÉ DE LA GUADELOUPE,

Au nom des Colonies réunies.

M E S S I E U R S ,

LES Ministres du Roi vous ont demandé, le 27 Octobre dernier, des éclaircissemens sur ce qui concerne les Colonies, en vous exposant qu'elles diffèrent en tout de la Métropole; que ces différences tiennent à la nature même & à l'essence des choses: ils vous ont rappelé la nécessité de donner à vos

A 2

Isles à sucre un régime particulier, & des Loix qui s'accordent parfaitement avec leur position physique. Ils ont enfin interrogé votre vœu sur les Décrets que vous avez déjà rendus, & qu'ils regardent comme impraticables dans vos possessions éloignées.

Vous avez pris en considération ce Mémoire d'autant plus intéressant, qu'il n'est fondé que sur des principes reconnus & respectés par toutes les Nations de l'Europe qui ont des Colonies dans l'Archipel Américain. Le Comité de Commerce a été chargé par vous de l'examiner pour vous en faire le rapport.

C'est dans cet état de choses, Messieurs, que les Députés des Colonies se sont concertés pour approfondir des vérités que les Ministres du Roi vous ont indiquées. Elles forment un des plus grands intérêts que vous ayez à régler pour la prospérité de la Nation.

Jusqu'à ce moment, Messieurs, respectant les grands travaux dont vous vous êtes successivement occupés, les Députés des Colonies ont cru devoir garder le silence le plus absolu, & attendre que l'Assemblée Nationale fixât son attention sur ses possessions éloignées. Aujourd'hui leur silence deviendroit aussi dangereux qu'impolitique.

Les Ministres ont parlé : ils attendent votre réponse ; mais rien de ce qui intéresse les Colonies n'a encore été légalement discuté. Les grandes questions qu'elles présentent n'ont été soumises à aucun examen préparatoire ; & s'il vous falloit prononcer , vous n'auriez en général que des bases très-incertaines pour fixer votre jugement.

Cependant , Messieurs , les grandes ressources de la Nation sont tellement dépendantes du sort des Colonies , que la moindre erreur dans le systême qui doit les régir , causeroit un mal irréparable. Dans les révolutions qui changent la face des Empires , on peut autour de soi dépasser le but , sans crainte absolue d'une dissolution inévitable. Témoin de la secousse , le mouvement rétrograde est , pour ainsi dire , sous la main du Législateur. Mais à deux mille lieues de tous les pouvoirs , de tous les moyens , la publication seule d'une mauvaise Loi seroit infailliblement suivie des résultats les plus funestes.

Sans doute , Messieurs , les Colonies n'ont point à craindre de pareils malheurs , parce qu'il est dans vos principes de faire préparer les matières importantes sur lesquelles vous

avez à délibérer. C'est ainsi que vous avez formé des Comités pour tous les objets soumis aux règles du calcul, ou qui, tenant à beaucoup de rapports, exigent les connoissances les plus étendues, & des méditations profondes.

Mais ces Comités ne peuvent embrasser que l'intérieur du Royaume ; & si vous voulez organiser vos Colonies d'une manière qui vous assure à jamais les avantages de ces précieuses contrées, vous devez former un Comité qui s'occupe sans délai d'en perfectionner les moyens.

Telle est, Messieurs, la demande que je suis autorisé à vous faire au nom des Colonies réunies. Il s'est élevé, depuis quelques années, tant de questions captieuses sur leur régime, tant d'objections oratoires sur leur importance, tant de doutes ridicules sur la nécessité de les conserver, qu'il est temps de forcer au silence & les Orateurs de mauvaise foi, & les Apôtres des déclamations académiques, & les spéculatifs qui veulent juger par comparaison, des contrées absolument dissimilaires.

Je vous propose donc, Messieurs, de former un Comité des Colonies, composé de vingt

Membres, pris dans cette honorable Assemblée. Vous penserez, sans doute, qu'il doit être mi-partie de Colons, & mi-partie de Négocians; parce que les Colonies étant destinées à opérer la consommation du superflu du Royaume, & à accroître la richesse Nationale par le moyen des échanges; les Négocians & les Colons sont entr'eux les seuls légitimes contradicteurs. Je dirai plus, Messieurs: eux seuls sont en état d'instruire votre religion, & de vous présenter les meilleurs vues sur toutes les parties de ce grand ensemble.

Ce Comité ainsi composé, Messieurs, produiroit d'abord le bien inappréciable de rapprocher le Commerce & les Colonies sur leurs réclamations respectives: oubliant les uns & les autres leurs intérêts particuliers pour ne s'occuper que de l'intérêt de l'état, ils fixeroient, à force de franchise & de loyauté, le terme où doit s'arrêter le Commerce prohibitif. Ils détermineroient de la manière la moins susceptible d'abus, tous les moyens qui peuvent empêcher que la contrebande n'enlève au Royaume aucun des avantages dont il doit profiter.

Passant ensuite aux Lois qui peuvent le plus

influer sur la propriété du Commerce & de l'Agriculture, ils vous indiqueroient la manière de les simplifier: car, Messieurs, tout ce qui n'est point actif, tout ce qui ne donne point un mouvement rapide aux transactions des Colonies, y doit être absolument pros crit, comme destructif de l'industrie Nationale.

Ils rechercheroient encore jusqu'à quel point il convient de confier aux Délégués du pouvoir exécutif le droit de faire des Règlemens provisoires sur des événemens que la prudence humaine ne peut prévoir ni empêcher; événemens auxquels il seroit du plus grand danger de ne pas obvier sur les lieux, & sans aucune remise.

Enfin, Messieurs, comme dans les Colonies il n'existe ni dîmes à supprimer, ni féodalité à détruire, ni privilèges à combattre, ni Traitans à dépouiller, ni impôts odieux à proscrire;

Comme il n'y a aucun système de finances à purifier, & que l'assiette des impôts une fois déterminée par les Assemblées coloniales, il ne s'agit plus que de surveiller, avec quelque attention, les deux Chapitres de recette & de dépenses; ce qui est très-facile dans des pays où

la grande communication ne laisse de secret sur rien, & pour personne ;

Comme les Tribunaux n'ont besoin que d'un petit nombre de Lois pour assurer la propriété de chacun ;

Le Comité que j'ai l'honneur de vous proposer, pourroit, en très-peu de temps, vous présenter un plan général de Constitution, d'Administration & de Jurisprudence, aussi politique dans son but que simple dans ses moyens, & qui, en assurant le bonheur de tous, autant que l'intérêt de l'Etat peut le permettre, rendroit les Colonies florissantes pour le plus grand avantage de la Nation.

C'est au nom sacré de la Patrie, Messieurs, que je vous invite à accueillir la Motion que j'ai l'honneur de vous faire : car je dois vous le dire, & sur-tout vous le prouver : si les Colons ne consultoient que leurs intérêts personnels ; si leur dévouement à la chose publique, pouvoit laisser dans leur ame quelque accès aux séductions d'une plus grande fortune ; s'ils ne mettoient pas leur gloire à se sacrifier à l'héroïsme de l'amour du nom françois ; enfin, Messieurs, si les Colons ne vouloient pas, à tout prix, rester Citoyens d'une

grande Nation à laquelle il ne manquoit qu'une Constitution sage , pour être la première du Monde ; au-lieu de vous demander des Lois & un régime qui les unissent à jamais , qui les assujétissent même à votre bonheur , ils eussent propagé ce principe impolitique & destructif de vos plus grandes ressources , que les Colonies sont plus nuisibles qu'utiles. Alors , Messieurs , si , abandonnées à elles-mêmes , elles eussent ouvert leurs Ports aux Puissances commerçantes de l'Europe & de l'Amérique , un bénéfice énorme se présentoit à elles dans la concurrence des échanges. Et en effet , dans un tel état de choses , elles acheteroient au rabais tous les objets qu'elles consomment , & vendroient à l'enchère toutes leurs productions ; de manière qu'en dernier résultat , la diminution sur le prix de leurs consommations , & l'accroissement de la valeur de leurs denrées , auroient augmenté de plus du tiers la balance de leurs échanges.

Voulez vous , Messieurs , vous convaincre d'une manière irrésistible , des sacrifices que vous recevez journellement des Colonies ? Opposez aux avantages qu'elles trouveroient dans un commerce libre , les bénéfices que la France retire

d'un commerce exclusif auquel elles veulent se soumettre. Je pourrois sans doute à cet égard fournir des détails qui me paroissent invraisemblables avant de les avoir approfondis moi-même. J'aime mieux vous présenter les calculs d'un Négociant de Bordeaux, qui, après avoir parcouru nos Isles en homme d'État, a publié, à son retour, d'excellentes réflexions sur ces matières.

Il suppose, Messieurs, dix millions de denrées Coloniales, payées en denrées de votre sol, & de l'industrie de vos Manufactures. Voici comme il divise les Bénéfices :

Au Commerce National vingt pour cent ; dix au sol & au Manufactures. Même somme pour le fret des Vaisseaux employés à cette Navigation. Enfin encore dix pour cent pour les droits, les commissions, les salaires des Ouvriers & Journaliers employés aux Armemens.

Il résulte de ce calcul qui ne peut être soupçonné d'exagération, qu'en ne considérant ces transactions que sous le rapport de l'industrie intérieure du Royaume, vous partagez par moitié ce revenu des Colonies.

Mais si vous considérez, Messieurs, ces possessions sous les grands rapports politiques,

si vous calculez les ressources que vous tirez de leurs richesses territoriales, si vous pesez l'influence qu'elles vous donnent sur toutes les Nations commerçantes, vous sentirez plus que jamais la nécessité de les conserver & de les accroître. Car, Messieurs, il n'est plus possible de le dissimuler : vos Manufactures n'ont presque plus de débouchés que dans les Colonies, à l'exception de quelques modes & de quelques bijoux ; l'Europe ne vous demande en échange que vos Sucres, vos Cafés, vos Cotons, votre Indigo ; & quand elles vous demanderoient vos bleds, il n'est que trop prouvé que la libre exportation des grains peut quelquefois réduire le Royaume à la plus fâcheuse extrémité.

Vous devez observer encore que sans les Colonies, vous n'auriez que peu ou point de commerce maritime, conséquemment point de Marine ; ce qui laisseroit vos côtes exposées aux insultes de la première Puissance maritime qui voudroit prendre la peine de les attaquer ;

Que les Colonies occupent 800 grands Navires marchands, destinés aux voyages de long cours, & 6 à 700 petits destinés au cabotage ;

& qu'en donnant une occupation directe à plus de cinq millions d'hommes, un grand mouvement à vos Manufactures, elles doublent la valeur des terres, par ce nombre prodigieux de consommateurs qu'elles emploient.

Ce n'est pas tout, Messieurs; vous avez mis la dette de l'Etat sous la sauve-garde de la loyauté Française: dans mon opinion, les richesses seules des Colonies peuvent garantir l'exécution de ce Décret honorable. En effet, sur 243 millions de denrées que vous en recevez annuellement, vous en consommez à peu près 80 millions, qui se décuplent par la circulation intérieure. Le reste passe à l'Etranger; & comme les objets qu'ils vous donnent en échange, ne s'élèvent tout au plus qu'à 88 millions, il vous reste une solde de 75 millions, qui diminue d'autant l'exportation de numéraire à laquelle vous seriez forcés, pour faire honneur aux intérêts énormes de la dette que vous avez déclarée Nationale.

Je termine ici des réflexions qui exigeroient plus de développement, s'il s'agissoit de prononcer sur le sort des Colonies. Il ne s'agit aujourd'hui que de choisir les meilleurs moyens de travailler à leur organisation. Si

j'ai pu vous convaincre que je ne les sollicite qu'au nom de l'intérêt de l'Etat, vous ne balancerez pas à adopter une Motion qui m'a paru toute de patriotisme. Vous êtes la première Nation de l'Univers qui ait admis ses Colonies à l'honneur d'être Membres du Corps Législatif. Nous avons senti vivement le prix d'un acte de justice dont l'éloge commence à vous. Mais n'est-ce pas vous prouver notre gratitude d'une manière qui se rapproche de vos principes, que de vous dévoiler les ressources que vous devez tirer de nos richesses, & de nous soumettre plus que jamais à vous les conserver par des sacrifices? Cependant, pour que cet état de choses subsiste, il nous faut une législation particulière qui ne contrarie en rien nos mœurs, nos usages, nos propriétés; il faut, sur-tout, qu'elle nous assure la tranquillité sur nos foyers, pendant que nous travaillerons à vous procurer cette espèce de bonheur qui dépend de toutes les commodités de la vie. Laissez donc aux Colons réunis, aux Negocians, le soin de vous éclairer sur leurs besoins; ordonnez qu'ils travaillent eux-mêmes au code qu'ils penseront convenir le mieux à leur situation. Lorsque ce travail important, & qui exige les plus grandes con-

noissances locales, aura été exécuté avec la maturité nécessaire, vous l'examinerez dans votre sagesse, & vous ne le décréterez que lorsqu'il ne vous restera aucun doute sur son utilité & sur sa perfection.

Alors, Messieurs, vous pourrez vous reposer plus que jamais sur la foi, sur l'attachement créoles. Vous aurez à deux mille lieues de vous, des Concitoyens dont vous aurez décrété le bonheur, & qui, toujours fidèles aux intérêts communs, vous enrichiront en temps de paix des fruits de leurs sueurs, & verseroient en temps de guerre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour repousser de leurs foyers tous les ennemis de la France.

Je conclus, au nom des Colonies réunies, au Décret suivant :

L'Assemblée Nationale décrète qu'il sera nommé, sans délai, un Comité des Colonies, composé de vingt Membres, mi-partie de Députés des Villes maritimes de Commerce & de Manufacture, & mi-partie de Députés des Colonies, pour préparer toutes les matières qui peuvent être relatives à ces possessions importantes.

Paris, le 27 Novembre 1789, *Signé,*
DE CURT.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is mirrored and difficult to decipher.

60